

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Ville de Richelieu, tenue le 16 décembre 2021, à 18h56 à la salle des assemblées du conseil au 200, boulevard Richelieu, à Richelieu, à laquelle sont présents : mesdames les conseillères Jo-Ann Quérel, Lucie Marchand et Tania Ann Blanchette et messieurs les conseillers Luc Bélanger, Jacques Darche et Bruno Gattuso formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Claude Gauthier.

Monsieur Frédéric Martineau, directeur général, et madame Roxanne Veilleux, greffière, assistent également à cette séance.

La greffière fait la lecture de l'avis de convocation aux membres du conseil municipal reçu le 15 décembre 2021 et les points à l'ordre du jour sont les suivants :

LECTURE FAITE

1. Avis de motion et présentation du projet de règlement décrétant un mode de tarification pour l'utilisation de certains biens, services ou activités de la Ville pour l'année 2022;
2. Avis de motion et présentation du projet de règlement décrétant l'imposition des taxes et compensations pour l'année 2022;
3. Embauche d'un journalier au Service des travaux publics;
4. Émission de cartes de crédit - Direction générale et Service des loisirs;
5. Nomination d'un trésorier adjoint et d'un greffier adjoint;
6. Procuration - Responsable des services électroniques;
7. Adhésion annuelle au Carrefour du capital humain de l'Union des municipalités du Québec;
8. Mandat au Carrefour du capital humain de l'Union des municipalités du Québec – Réalisation d'une analyse organisationnelle;
9. Régie intermunicipale de police Richelieu Saint-Laurent – Projection de la quote-part 2022;
10. Renouvellement des assurances générales – Assurance des biens et assurance automobile;
11. Demande de subvention – Programme de soutien aux politiques familiales municipales;
12. Période de questions;
13. Levée de la séance;

21-12-320

RÉSOLUTION

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Jo-Ann Quérel, appuyé par Luc Bélanger et résolu unanimement que l'ordre du jour de la présente séance extraordinaire soit adopté tel que présenté.

Adoptée.

21-12-321

RÉSOLUTION

1. AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UN MODE DE TARIFICATION POUR L'UTILISATION

DE CERTAINS BIENS, SERVICES OU ACTIVITÉS DE LA VILLE POUR L'ANNÉE 2022

Avis est donné par Tania Ann Blanchette, conseillère que sera présenté pour adoption lors d'une séance ultérieure du conseil municipal, un règlement décrétant un mode de tarification pour l'utilisation de certains biens, services ou activités de la Ville pour l'année 2022.

Tania Ann Blanchette explique le projet de règlement en indiquant que celui-ci vise à établir une tarification pour le financement de l'utilisation des biens, services ou activités suivantes :

- Service des loisirs;
- Administration;
- Prévention contre les incendies;
- Compteur d'eau et location de véhicules ou équipement;
- Vente pour taxes foncières impayées;
- Demande de révision auprès de l'Office municipal responsable de l'évaluation;
- Fauchage des lots vacants ou en partie construits.

Tania Ann Blanchette dépose le projet de règlement.

21-12-322

RÉSOLUTION

2. AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT DÉCRÉTANT L'IMPOSITION DES TAXES ET COMPENSATIONS POUR L'ANNÉE 2022

Avis est donné par Jacques Darce, conseiller que sera présenté pour adoption, lors d'une séance ultérieure du conseil municipal, un règlement décrétant l'imposition des taxes et compensations pour l'année 2022.

Jacques Darce explique le projet de règlement en indiquant que celui-ci vise notamment à fixer :

- Les taux de taxe foncière générale en fonction des catégories auxquelles appartiennent les unités d'évaluation;
- Les tarifs relatifs aux services suivants :
 - Traitement des déchets domestiques, matières recyclables et putrescibles;
 - Vidange des fosses septiques;
 - Consommation d'eau potable et traitement des eaux usées;
- Sécurité publique.

Jacques Darce dépose le projet de règlement.

21-12-323

RÉSOLUTION

3. EMBAUCHE D'UN JOURNALIER AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT la recommandation du 6 décembre 2021 de monsieur Yvan Giroux, directeur des travaux publics;

En conséquence, il est proposé par Tania Ann Blanchette, appuyé par Lucie Marchand et résolu unanimement que le conseil municipal autorise l'embauche de monsieur Patrick Beaulieu à titre d'employé à l'essai au poste de journalier au Service des travaux publics, à compter du 6 janvier 2022, selon les conditions de la Convention collective entre le Syndicat des Travailleuses et Travailleurs de la Ville de Richelieu-CSN et la Ville de Richelieu.

Adoptée.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Sylvie Charpentier, trésorière de la Ville de Richelieu, certifie qu'au meilleur de ma connaissance, il y a des fonds disponibles pour le paiement des comptes ci-dessus décrits.

Sylvie Charpentier
Trésorière

21-12-324

RÉSOLUTION

4. ÉMISSION DE CARTES DE CRÉDIT – DIRECTION GÉNÉRALE ET SERVICE DES LOISIRS

- CONSIDÉRANT** que monsieur Frédéric Martineau a été embauché à titre de directeur général en date du 6 décembre 2021;
- CONSIDÉRANT** qu'une carte de crédit est mise à la disposition de la direction générale pour palier à certaines dépenses dans le cadre d'une telle fonction;
- CONSIDÉRANT** qu'il serait aussi souhaitable qu'une carte de crédit soit mise à la disposition du Coordonnateur aux loisirs et Responsable des communications pour palier à certaines dépenses dans le cadre de ses fonctions;

En conséquence, il est proposé par Lucie Marchand, appuyé par Luc Bélanger et résolu unanimement que le conseil municipal :

AUTORISE l'émission de deux cartes de crédit au nom de la Ville de Richelieu, avec une limite de crédit de 5 000\$ chacune, à l'attention de monsieur Frédéric Martineau, directeur général, et de monsieur Alexandre Côté, Coordonnateur aux loisirs et Responsable des communications.

Adoptée.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Sylvie Charpentier, trésorière de la Ville de Richelieu, certifie qu'au meilleur de ma connaissance, il y a des fonds disponibles pour le paiement des comptes ci-dessus décrits.

Sylvie Charpentier
Trésorière

21-12-325

RÉSOLUTION

5. NOMINATION D'UN TRÉSORIER ADJOINT ET D'UN GREFFIER ADJOINT

Il est proposé par Jacques Darche, appuyé par Bruno Gattuso et résolu unanimement que le conseil municipal nomme monsieur Frédéric Martineau au poste de trésorier adjoint et de greffier adjoint, conformément à la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19);

QUE les titres de greffière adjointe et de trésorière adjointe conférés à madame Geneviève Grimard, directrice générale adjointe, en vertu des résolutions portant les numéros 21-07-140 et 21-10-228, cessent d'avoir effet à compter des présentes.

Adoptée.

21-12-326

RÉSOLUTION

6. PROCURATION - RESPONSABLE DES SERVICES ÉLECTRONIQUES

Il est proposé par Luc Bélanger, appuyé par Tania Ann Blanchette et résolu unanimement que le conseil municipal désigne monsieur Frédéric Martineau, directeur général, comme responsable des services électroniques pour utiliser, en son nom, ClicSÉCUR et les services offerts par les ministères et organismes participants, et par le fait même, autorise monsieur Martineau à compléter et signer tout document pour donner plein effet aux présentes.

Adoptée.

21-12-327

RÉSOLUTION

7. ADHÉSION ANNUELLE AU CARREFOUR DU CAPITAL HUMAIN DE L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC

Il est proposé par Bruno Gattuso, appuyé par Lucie Marchand et résolu unanimement que le conseil municipal adhère au Carrefour du capital humain de l'Union des municipalités du Québec, pour des services-conseils en ressources humaines et en droit du travail et de l'emploi, pour un montant de 4 396\$, taxes en sus, pour l'année 2022 et autorise le paiement de cette dépense à même le poste budgétaire 02-160-00-416.

Adoptée.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Sylvie Charpentier, trésorière de la Ville de Richelieu, certifie qu'au meilleur de ma connaissance, il y a des fonds disponibles pour le paiement des comptes ci-dessus décrits.

Sylvie Charpentier
Trésorière

21-12-328

RÉSOLUTION

8. MANDAT AU CARREFOUR DU CAPITAL HUMAIN DE L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC – RÉALISATION D'UNE ANALYSE ORGANISATIONNELLE

CONSIDÉRANT l'offre de service du 8 décembre 2021 du Carrefour du capital humain de l'Union des municipalités du Québec pour la réalisation d'une analyse organisationnelle de la Ville de Richelieu;

En conséquence, il est proposé par Lucie Marchand, appuyé par Luc Bélanger et résolu unanimement que le conseil municipal :

ACCEPTÉ l'offre de service et confie le mandat pour la réalisation d'une analyse organisationnelle au Carrefour du capital humain de l'Union des municipalités de Québec, au taux horaire de 195,00\$, taxes et frais afférents en sus;

AUTORISE le paiement de cette dépense à même le poste budgétaire 02-160-00-416.

Adoptée.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Sylvie Charpentier, trésorière de la Ville de Richelieu, certifie qu'au meilleur de ma connaissance, il y a des fonds disponibles pour le paiement des comptes ci-dessus décrits.

21-12-329

RÉSOLUTION

**9. RÉGIE INTERMUNICIPALE DE
POLICE RICHELIEU SAINT-LAURENT –
PROJECTION DE LA QUOTE-PART 2022**

CONSIDÉRANT que la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent a, lors de la réunion de son conseil d'administration du 15 décembre 2021, annoncé les projections budgétaires des quotes-parts des municipalités participantes pour l'année 2022;

CONSIDÉRANT que les pourcentages moyens d'augmentation des quotes-parts de l'ensemble des municipalités pour les années précédentes étaient respectivement de 2,55% en 2019, de 1,74% en 2020 et de 1,35% en 2021;

CONSIDÉRANT que les prévisions projetées de la quote-part pour l'année 2022 de la Ville de Richelieu représente à elle-seule 3,27%;

En conséquence, il est proposé par Bruno Gattuso, appuyé par Jacques Darche et résolu unanimement que le conseil municipal dénonce la forte augmentation projetée des quotes-parts pour l'année 2022 puisque cette hausse ne prend pas en considération et excède la capacité de payer des municipalités membres.

Adoptée.

21-12-330

RÉSOLUTION

**10. RENOUVELLEMENT DES
ASSURANCES GÉNÉRALES –
ASSURANCE DES BIENS ET
ASSURANCE AUTOMOBILE**

CONSIDÉRANT que, conformément aux articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes*, la Ville de Richelieu s'est jointe à l'Union des municipalités du Québec (« UMQ »), dans le cadre d'un appel d'offres public afin d'obtenir d'une société de courtiers d'assurances des primes pour diverses couvertures d'assurance de dommages pour les municipalités du regroupement Estrie pour la période du 1^{er} décembre 2021 au 1^{er} décembre 2026;

CONSIDÉRANT l'octroi du contrat pour les assurances des biens, bris d'équipement et délits (Bloc A) à La Capitale;

CONSIDÉRANT l'octroi du contrat pour l'assurance automobile des propriétaires (Bloc C) à la société BFL Canada;

En conséquence, il est proposé par Luc Bélanger, appuyé par Tania Ann Blanchette, et résolu unanimement que le conseil municipal :

CONFIRME l'octroi du contrat des couvertures d'assurance des biens, bris d'équipements et délits à La Capitale, du 1^{er} décembre 2021 au 1^{er} décembre 2022;

CONFIRME l'octroi du contrat des couvertures d'assurance automobile des propriétaires à la société BFL Canada, du 1^{er} décembre 2021 au 1^{er} décembre 2022;

AUTORISE le paiement de 31 692,84\$, incluant les taxes, à La Capitale, le tout selon le calcul des primes par La Capitale et déposés par le courtier en assurance de la Ville, soit FIDEMA, en date du 8 novembre 2021;

AUTORISE le paiement de 7 372,46\$, incluant les taxes, à la société BFL Canada, le tout selon le calcul des primes par BFL Canada et déposés par le courtier en assurance de la Ville, soit FIDEMA, en date du 8 novembre 2021;

AUTORISE le paiement à l'UMQ d'une somme de 5 530,32\$ représentant la quote-part du fonds de garantie de l'assurance des biens et automobile attribuée à la municipalité;

AUTORISE de verser à l'UMQ un montant correspondant à un pour cent (1 %) du total des primes payées par la Ville, taxes en sus. Ce montant représente les honoraires de l'UMQ pour agir à titre de mandataire des membres du regroupement.

Adoptée.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Sylvie Charpentier, trésorière de la Ville de Richelieu, certifie qu'au meilleur de ma connaissance, il y a des fonds disponibles pour le paiement des comptes ci-dessus décrits.

Sylvie Charpentier
Trésorière

21-12-331

RÉSOLUTION

11. DEMANDE DE SUBVENTION – PROGRAMME DE SOUTIEN AUX POLITIQUES FAMILIALES MUNICIPALES

CONSIDÉRANT

que le ministère de la Famille (Ministère) a élaboré et mis en place le Programme de soutien aux politiques familiales municipales qui vise à :

- augmenter la proportion de la population vivante dans une municipalité dotée d'une politique familiale municipale et d'un plan d'action en faveur des familles;
- appuyer les municipalités qui ont adopté une politique familiale et qui souhaitent la mettre à jour;

CONSIDÉRANT

que la Ville de Richelieu a présenté en 2021-2022 une demande d'appui financier admissible pour l'élaboration d'une politique familiale dans le cadre du Programme de soutien aux politiques familiales municipales;

CONSIDÉRANT

que la Ville de Richelieu désire toujours participer au Programme de soutien aux politiques familiales municipales;

En conséquence, il est proposé par Lucie Marchand, appuyé par Tania Ann Blanchette et résolu unanimement que le conseil municipal :

AUTORISE monsieur Alexandre Côté, Coordonnateur aux loisirs et Responsable des communications, à signer, pour et au nom de la Ville de Richelieu, tous les documents relatifs au projet présenté dans le cadre du Programme de soutien aux politiques familiales municipales 2021-2022;

CONFIRME que madame Tania Ann Blanchette est l'élue responsable des questions familiales.

Adoptée.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Sylvie Charpentier, trésorière de la Ville de Richelieu, certifie qu'au meilleur de ma connaissance, il y a des fonds disponibles pour le paiement des comptes ci-dessus décrits.

Sylvie Charpentier
Trésorière

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

21-12-332

RÉSOLUTION

13. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Tania Ann Blanchette, appuyé par Bruno Gattuso et résolu unanimement que la séance soit levée à 19h08.

Adoptée.

Claude Gauthier
Maire

Roxanne Veilleux
Greffière

Par sa signature, le maire indique qu'il signe en même temps toutes les résolutions incluses au procès-verbal.